

RECUEIL DE BONNES PRATIQUES RELATIF À LA PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION DANS LES CAMPINGS* DE L'ARC MÉDITERRANÉEN

* Définition de l'article D332-1-1 du code du tourisme : « Les terrains aménagés de camping et de caravanage sont destinés à l'accueil de tentes, de caravanes, de résidences mobiles de loisirs et d'habitations légères de loisirs. Ils sont constitués d'emplacements nus ou équipés de l'une de ces installations ainsi que d'équipements communs. Ils font l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière et accueillent une clientèle qui n'y élit pas domicile. »

LE CONTEXTE

Le retour d'expérience des inondations majeures passées montre que les campings constituent des enjeux particulièrement exposés, et bien souvent vulnérables. Pour autant, des gestionnaires se sont saisis du sujet et ont entrepris des actions de prévention concrètes efficaces, voire exemplaires.

Dans ce cadre, il paraît essentiel de recueillir et de valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre sur certains terrains de camping afin de partager ces expériences et d'inciter le plus grand nombre à s'en saisir.

Pour rappel, l'arc méditerranéen compte 23 départements et environ 3000 campings. Près d'un camping sur deux est exposé à un risque d'inondation.

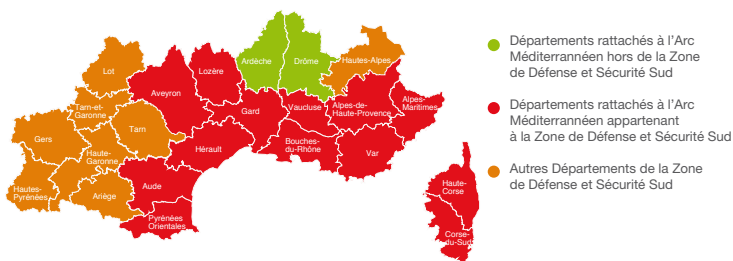
L'AMBITION

La valorisation des bonnes pratiques permettra de favoriser le dialogue et les échanges sur ce sujet. Elle permettra de mettre en avant les actions préventives conduites par les gestionnaires de terrains de campings, pour impulser une dynamique responsable et proactive.

Ce document permettra également de formuler des recommandations utiles aux acteurs locaux de l'arc méditerranéen pour mieux se protéger, anticiper et faire face aux inondations. Il favorisera la montée en compétences des gestionnaires de terrains de camping sur cette thématique.

Ce travail constitue par ailleurs un point de départ de réflexions plus générales sur le sujet « risques et tourisme ».

PARTAGE D'EXPÉRIENCES SUR L'ARC MÉDITERRANÉEN



LE PROJET

Partant de ce constat, la mission interrégionale « inondation arc méditerranéen » de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur a entrepris la réalisation d'un recueil de bonnes pratiques relatif à la prévention des risques d'inondation dans les campings de l'arc méditerranéen (4 régions – 23 départements). Ce projet est réalisé en partenariat avec l'appui du Cerema, du Cypres, du RTM-ONF et du Syndicat Mixte de l'Argens.

Au-delà de la présentation du contexte « campings et inondation », ce recueil doit permettre de valoriser, au travers de fiches dédiées, les bonnes pratiques observées sur certains terrains de camping sur les thématiques suivantes :

- Connaissance des aléas
- Mesures de réduction des aléas
- Mesures de réduction de la vulnérabilité
- Information préventive vers les campeurs
- Surveillance de la météorologie et des pluies
- Surveillance de la montée des eaux
- Vigilance, surveillance et aide à la décision
- Procédures d'information et de préparation des campeurs avant mise en sécurité
- Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des campeurs
- Alerte
- Gestion post-crise
- Exercice – entraînement
- Cahier de prescriptions de sécurité
- Lien avec le plan communal de sauvegarde
- Accompagnement local des gestionnaires de campings
- Approches multirisques
- Assurances



Inondation 2010 Var commune de Fréjus - source IRMA



2010 Roquebrune © DDTM83



2010 Fréjus © DDTM83